3e Année. — N° 4 PARAIT LE SAMEDI 22 JANVIER 1887

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial & d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance :
Quatre Francs par An

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12

Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant

ANNONCES :
Judiciaires (la ligne) 0,20 c.
Commerciales : à forfait.

NOS PRIMES

A l'occasion du nouvel an, nous sommes heureux d'offrir, en prime, aux abonnés et aux lecteurs du

SISTERON-JOURNAL

(4 fr. par an)

une série au choix, d'objets utiles pour étrennes :

Montre métal blanc argenté, galon doré, repassée et réglée, pour homme **7 50**

Montre boite nickel, repassée et réglée, pour dame. . . . . **12 fr.**

Réveil matin cannelé, anneau de suspension, marchant quarante-huit heures après avoir réveillée . . **5 fr.**

Pendules bois vernis, ornement cuivre poli, marchant huit jours. **4 fr.**

Bracelet semaine, mélal argenté. **3 50**

« Torsade » **1 fr.**

Rond de serviette, ruolz **3 fr.**

Timbales ruolz, 1er titre. . **4 50**

Cuillère à café, maillechor extra blanc, la douzaine. . . . . **18 fr.**

Couverts de table, mai lechor extra blanc, la douzaine. . . . . **30 fr.**

Six beaux couteaux de table, lame d'acier garantie, manche baguette en maillechor, extra blanc. . . . **7 fr.**

Un louche cueillère potage, métal extra blanc argenté, inoxida. à **4 fr.**

Tous ces articles sont de fabrication très soignée, ont une valeur commerciale de 40 pour 100 au dessus des prix, auxquels nos traités, nous permettent de les offrir à nos lecteurs et abonnés

Pour les expéditions au déhors, ajouter 50 centimes en plus des prix côtés.

(Les demandes de primes ne seront reçues que jusqu'à fin janvier).

AVIS, — Nous prions nos souscripteurs dont l'abonnement expire au mois de janvier, de vouloir bien le renouveler dans la quinzaine, s'ils ne veulent pas avoir d'interruption dans l'envoi du journal.

EN FAMILLE

—o—

Pourquoi n'envoies-tu pas mes sœurs à l'école laïque, disait un enfant de douze ans à sa mère ?

— Ah ! mon fils, il faut bien faire comme les autres.

— Mais, si les autres font mal, nous faut-il donc les imiter ?

— Non, je ne dis pas cela, puis.....

— Quoi ?

— La religion est absolument nécessaire aux jeunes filles.

— Et aux garçons, il n'en faut point ?

— Si, mais ce n'est pas la même chose ; un garçon se tire toujours d'affaire, tandis qu'une femme ne peut, sans religion, supporter les épreuves de la vie.

— Crois-tu qu'un peu de bon sens et une solide instruction ne vaudraient pas autant ?

— Cela ne gâterait rien à la chose.

— Eh bien alors ?

— Ah ! mon cher, une mère chrétienne ne peut décemment envoyer ses filles dans une école sans Dieu.

— Tu crois cela ?

— Oui, petit raisonneur.

— Puisque tu m'appelles ainsi, laisse-moi raisonner et permets que je te dise ce que je pense là-dessus.

— Voyons un peu.

— La religion n'enseigne que le bien, n'est-ce pas ?

— Assurément.

— Penses-tu donc qu'à l'école sans Dieu, comme tu l'appelles, on nous apprenne à mal faire ?

— Non, mais on néglige votre âme.

— Oh ! maman, tous les jours on nous fait des leçons de morale, on nous cite la vie des grands hommes qui ont été les bienfaiteurs de l'humanité, et on nous les montre comme des exemples à suivre.

— On ne doit pas vous parler souvent des saints ?

— C'est vrai, cependant nous connaissons saint Vincent-de-Paule.

— Ah !

— Puis on nous enseigne la grammaire, l'histoire, la géographie, la morale civique et tout ce qui nous sera utile quand nous serons grands.

— Mais il me semble qu'on enseigne également toutes ces matières dans les établissements religieux.

— Tu le crois ! On fait semblant. Regarde mes sœurs ; à leur âge, elles ne savent encore rien. Elles sont sottes au point que j'en suis honteux.

— C'est un peu vrai.

— Et puis, tu paies trente sous par mois, et trente sous par mois font bien trente-six francs par an dont tu pourrais leur acheter, à chacune, une robe et une paire de souliers.

— Tiens ! c'est un calcul intéressant que tu fais là.

— Sans compter la dépense des livres dont on ne leur fait pas faute et qui ne leur servent de rien.

— Bien !

— Que veux-tu, maman, tu nous dis toujours qu'il faut économiser, eh bien, je vois là une sérieuse question d'économie.

— Parfait !

— Puis, après tout, j'aime mes sœurs qui en dépit, de leur ignorance, sont gentilles, et quand je pense que, sans le mériter du tout, on plante les pauvres mignonnes sur leurs genoux pendant une grande partie de la journée, ça me révolte !

— C'est très beau, cela !

— Et encore, si mes sœurs n'apprennent plus à broder, elles apprendront à coudre ce qui vaudra bien autant. On leur enseignera à devenir des femmes de ménage et de bonnes mères de famille comme toi.

— Ah ! petit flatteur, tu es trop beau ! viens ici que je t'embrasse. Tu m'as gagnée et tes sœurs iront comme toi à l'école laïque.

— Merci, maman !..

BONAVENTURE.

CHRONIQUE
Locale et Départementale

—o—

SISTERON

La situation électorale résultant de la démission de M. Bontoux est jusqu'ici dans les nuages de l'inconnu.

La logique indiquerait un renouvellement complet du conseil municipal, car, ainsi que l'a fait fort judicieusement remarquer le *Républicain des Alpes*, l'intrusion d'une minorité dans le sein du conseil actuel n'aboutirait à rien de bon.

Mais c'est toujours ce qui paraît naturel qui n'arrive pas, et on nous assure même que les édiles qui siègent à notre hôtel de ville se cramponnent plus que jamais à leur fauteuil.

M. Vieux, dit-on, va démissionner. M. Bontoux remettra ses pouvoirs ès-mains de M. Gaubert, deuxième adjoint, gérant responsable des affaires municipales jusqu'après les élections.

Nous ignorons quels sont les citoyens qui auront le courage de prendre *la suite des affaires* dans de pareilles conditions, et mieux vaudrait, ainsi que nous l'avons déjà dit à cette place, faire *table rase* et procéder enfin à la formation d'un conseil homogène et sérieux.

—

C'est le 30 janvier, à la chute du jour, que la chasse à tir et à courre sera close dans le département des Basses-Alpes. Nos Nemrods n'ont donc plus que quelques jours à profiter de ce plaisir *à nul autre pareil*, prétend un de nos amis, grand chasseur devant Dieu.

Le nombre des permis de chasse délivrés à notre sous-préfecture, est de 255 pour l'année 1886. Il y a une diminution de 36 sur l'année précédente. Il est vrai que ce déficit est compensé par 33 procès-verbaux pour délits de chasse, qui

© VILLE DE SISTERON

ont été dressés par nos bons gendarmes pendant ce même laps de temps.

—

Les conférences populaires, inaugurées l'année dernière à la mairie, ont été reprises dimanche dernier.

M. Tardieu a commencé le feu par *Les Jeûneurs*, actualité très intéressante et spirituellement développée. Aucune publicité n'ayant été faite pour prévenir le public de la reprise de ces intéressantes *après-midi littéraires*, il y avait peu de monde dans la salle.

—

La *neige qui brille*, splendide variation pour piston, est certainement plus agréable que celle qui séjourne dans nos rues, à la grande joie des patineurs, mais au désespoir des gens qui ont à vaquer à leurs affaires.

Est-ce trop indiscret de demander à nos édiles qu'en prévision de la foire de saint Antoine, qui se tient lundi, ils veuillent bien faire débarrasser la place du Marché des tas de neige qui l'encombrent ?

Entourés de toutes parts d'une ceinture de glace, les communications sont difficiles au point que nos marchés en ont souffert. La foire de lundi pourrait donner lieu à quelques transactions si l'emplacement était praticable.

—

La Ligue des Alpes, le *Journal de Barcelonnette* et *Sisteron-Journal* sont les seuls journaux du département qui aient protesté contre la suppression des sous-préfectures. Nous aimons cependant à croire qu'au moment où cette question aurait été soumise à la Chambre, nos confrères des Alpes nous auraient aidé de tout le poids de leur autorité. Le projet Goblet ne comportant plus de suppression dans notre département, nous enterrons cette question.

—

Le bal annoncé, qui devait être donné par les conscrits de la classe, est contremandé. Ces jeunes gens se réservent pour la série de bals masqués qui auront lieu au casino les dimanches 6 et 13, jeudi 18 et mardi-gras 22 février.

Depuis quelque temps les distractions sont si rares à Sisteron que ceux qui font partie du *monde où l'on s'amuse* choisiront cette occasion de secouer l'ennui d'un aussi triste hiver.

ÉTAT-CIVIL

Du 14 au 21 Janvier 1887

NAISSANCES

Borrely (Marie-Pauline-Louise). — Bourgue (Marcel-Urbain-Auguste). — Richaud (Eugène-Albert).

DÉCÈS

Aubert (Nicolas-Désiré), berger, âgé de 78 ans. — Silvy (Joseph-Honoré), âgé de 20 ans. — Roubaud (Pierre-François), âgé de 78 ans. — Jeanne (Justine-Beinet), âgée de 62 ans.

LA MOTTE-DU-CAIRE

La brigade de gendarmerie à cheval qui remplace notre brigade à pied doit incessamment venir prendre possession de son poste. Les braconniers qui illustrent notre vallée, gagneront à ce changement... quelques procès-verbaux de plus.

DIGNE

—

Une nouvelle réunion de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes a eu lieu le 14 janvier sous la présidence de M. Gorde, directeur des domaines. Dix nouveaux membres ont été reçus, ce qui porte à 282 le nombre des sociétaires. M. Honorat, trésorier, a présenté les comptes de l'exercice 1886, qui se balancent par un reste en caisse de 736 francs, toutes dépenses payées. Le dixième des recettes de 1886 sera, d'après un article du règlement, placé en une rente sur l'Etat. Le président a félicité l'honorable trésorier sur son zèle et sur son dévouement. Des lectures intéressantes ont été faites par MM. Cravelier, Roche et Gorde.

LISTE DES MEMBRES ADMIS :

MM. Thédenat (Henri), prêtre de l'Oratoire, membre résident de la Société des antiquaires de France, chargé de la recherche des milliaires du département, à Paris. — Segond, curé de Fontienne. — Bonnefoy (Jules), commissaire-général du haut Marrony (Guyanne française). — Danzas, inspecteur de l'enregistrement en retraite, à Sisteron. — Convers, curé des Aygalades, près Marseille. — Allemand, receveur de l'enregistrement en retraite, à Manosque. — Boyer, percepteur, à Manosque. — Loussert, sous-inspecteur de l'enregistrement, à Sisteron. — Arnoux (Octave), avocat à la Cour d'appel de Paris. — Paret, conducteur des ponts et chaussées, à Digne.

—

La première réunion du conseil départemental de l'instruction primaire, fixée d'abord au 20 de ce mois, est renvoyée au lundi 31 janvier.

—

Dans le courant du mois de mai prochain, une somme de 1,200 francs sera repartie pour permettre aux malades indigents de faire usage des eaux thermales de Digne.

Les demandes doivent être adressées à la préfecture et être accompagnées : d'un certificat médical, d'un certificat d'indigence et d'un extrait du rôle des contributions.

—

Dans la liste du comité bas-alpin de l'Exposition universelle de 1889, que publie le *Journal officiel*, nous trouvons le nom de M. le docteur Fruchier, ex-candidat *conservateur* à la députation dans l'arrondissement de Digne. La compétence agricole de M. Fruchier serait la principale raison qui l'aurait fait proposer par M. le Préfet, sur l'initiative duquel est due cette nomination, qui a provoqué, avouons-le, une certaine stupeur dans les rangs républicains.

RIEZ

Nous recevons de cette localité une longue chronique dirigée contre la députation des Basses-Alpes, en général, et un éreintement en règle contre M. Jules Proal, en particulier.

Nous l'avons déclaré au début, *Sisteron-Journal*, inflexible dans sa ligne de conduite, a aussi bien rayé de son programme les polémiques faites de personnalités ou de rancunes que les coups d'encensoir à *ceux qui sont arrivés*. Notre seul objectif est l'intérêt général des Bas-Alpins. Cependant, si des mauvais jours venaient pour la République, nous nous rappellerions que nous avons toujours combattu le bon combat et on nous trouverait, dans la

---

FEUILLETON DE SISTERON-JOURNAL

(6)

LE MÉDECIN DE COTONNE

Il partit seul. Il trouva la malade dans un état pitoyable ; elle avait la jambe cassée en plusieurs endroits. Mon père la pansa, lui mit des appareils, laissa un peu d'argent dans la maison qui était pauvre depuis la catastrophe et revint par le bois avec Thomasso que ma mère avait envoyé à sa rencontre.

Ils rentrèrent à la maison ; vers minuit nous les attendions tous avec impatience et inquiétude, car il faisait un temps épouvantable et de sinistres pressentiments nous agitaient.

Thomasso était fort pâle, mon père paraissait souffrant; il tenait son bras contre sa poitrine, la main dans son gilet et avait du sang sur ses vêtements.

Il tomba sur une chaise et murmura d'une voix haletante :

— Un braconnier m'a logé une balle dans le bras gauche, mais ce ne sera rien. Femme, tu vas aider Thomasso à me panser, vous les enfants, allez vous coucher et demain ne dites un mot de cela à personne.

Nous ne pûmes dormir de la nuit. Félip et moi ne croyions point au braconnier.

Le lendemain, nous descendîmes de notre chambre plus tôt que d'habitude. Nous ne pûmes voir ni Thomasso, ni notre mère. Nous nous rendîmes dans le village ; et il nous sembla que chacun nous regardait avec pitié et nous évitait.

Nous rentrâmes à la maison au moment où Thomasso en sortait ; interrogé par nous, il se renferma dans un silence qui ne fit qu'augmenter notre inquiétude.

Notre mère nous assura d'un ton qui démentait ses paroles, que la blessure de notre père était insignifiante. En effet, pendant huit jours, le malade parut hors de tout danger, puis tout à coup il fut pris de fièvres épouvantables et déclina rapidement.

Une nuit, Thomasso nous pria de descendre chez notre père.

La chambre avait déjà un aspect mortuaire.

Notre père à demi couché sur son lit, ayant notre mère agenouillée à son chevet, nous fit signe d'approcher et nous prit les mains :

— Mes enfants, nous dit-il, l'heure de la séparation est venue. De grands devoirs vont vous incomber, vous allez avoir à me remplacer près de votre mère. Soyez forts, soyez bons, sachez oublier et sachez pardonner. Oui, sachez pardonner ! A l'heure suprême, je n'ai pas une parole de malédiction, ni un sentiment de haine, pour le malheureux qui m'a frappé par mégarde. Il faut le plaindre, car son désespoir est déjà pour lui une expiation. Thomasso, quand je ne serai plus, tu porteras des secours à sa femme qui est dans la misère, et vous, mes enfants, vous allez me jurer de ne jamais poursuivre de votre vengeance celui dont l'imprudence est cause de ma mort. C'est la dernière grâce que je vous demande, c'est la dernière prière que je vous adresse. Jurez, mes enfants, et je vous bénirai.

(A suivre.)

© VILLE DE SISTERON

lutte, à côté des sincères républicains.

N. D. L. R.

FORCALQUIER

On nous écrit :

Notre ville ne veut pas être en reste avec ses sœurs du département, relativement aux secours pour les inondés.

Un concert, dont le programme est des plus alléchants, aura lieu le soir du dimanche 6 février, au collège. Une magnifique tombola, composée d'un grand nombre de lots d'une certaine valeur, sera tirée à la Mairie, dans l'aprés-midi du même jour. On peut voir une partie de ces lots dans les vitrines de M. Peyre.

L'orchestre a été soigneusement recruté parmi les amateurs de talent; enfin, grâce aux efforts de MM. les organisateurs de cette fête de charité, tout promet un esoirée des plus agréables.

MANOSQUE

Le concert qui a eu lieu samedi dernier au casino a été des plus brillants. L'orchestre, sous l'habile direction de notre sympathique ancien chef de musique, M. Gérard, à exécuté son programme avec une précision et un brio au-dessus de tout éloge.

Ce concert était offert par la *Société Philharmonique* de notre ville à ses membres honoraires. Une quête faite au profit des inondés du Midi a produit la somme de 60 francs.

Hop-Bitters donne une bonne digestion un foie actif, une bonne circulation du sang et un cœur gai. Il s'attaque au siège même du mal et loin d'affaiblir les forces, comme le font beaucoup de traitements empiriques, il procure dès le commencement, soulagement, santé, force et vigueur.

Paris, 30 janvier 1886.

Monsieur,

L'usage du Hop-Bitters pendant six semaines a suffi pour me guérir d'une maladie de foie dont j'étais atteint depuis 3 ans, et d'une gastrite chronique rebelle à tout autre traitement.

Recevez,

MATHIOT

Gardien de la Paix, 36, rue de Louroine.

Une triste jeunesse ! !

Chandray (Vosgs). J'avais des battements de cœur depuis mon bas-âge; à cinq ans, les médecins me défendaient de jouer avec les autres enfants; à huit ans, j'ai été à l'hôpital, et toujours sans être guérie. Ayant entendu vanter l'efficacité des Pilules Suisses, j'en ai fait venir trois boîtes à 1 fr. 50, elles m'ont complètement guérie. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre afin que ceux qui souffrent de la même maladie prennent ses excellentes Pilules Suisses. Maria Létang. Légalisation de la signature par la mairie de Chandray.

HISTOIRE
DE SISTERON

D'après M. Edouard de LAPLANE

—o—

Après une discussion assez vive en apparence, les deux frères parurent s'entendre et se séparer ensuite avec des marques de satisfaction. Mais ces idées de conciliation n'étaient point du goût des soldats qui ne voyaient que le pillage. Sur ces entrefaites, la nuit arrive, quelques coups d'arquebuse, tirés de la place, jettent le désordre dans le camp des assiégeants. En un instant, toutes les routes furent semées d'hommes errant à l'aventure. Plusieurs se noyèrent en voulant passer la Durance. Le comte de Corces, malgré son empire sur ses soldats, ne put en rallier que quatre mille environ, les conjurant d'épargner à l'armée catholique la honte d'être vaincue sans combattre. Pour cacher à l'ennemi le désordre de ses troupes, il fit allumer des feux tout le long des tranchées. Mais le bruit des fuyards avait donné l'éveil à la garnison qui se jeta à leur poursuite. Elle se heurta, tout près de la ville à la petite troupe commandée par l'intrépide comte de Corces. Celui-ci met pied à terre et, s'armant d'une pique, il offre à ses soldats l'exemple de la plus noble valeur. Voyant fuir un gentilhomme qui était désigné pour recevoir le collier de l'Ordre du roi, il l'arrête en lui criant : « Où allez-vous donc, monsieur? C'est près de moi qu'on donne l'Ordre. »

Etonné de la résistance qu'il éprouve, l'ennemi abandonne Corces et court s'emparer de la Maladrerie du pont du Jabron. Pendant ce temps, Corces avisait au moyen de sauver son artillerie. Il s'avance jusqu'au Jabron, harcelé par des troupes toujours plus nombreuses, fait face à tout, et parvient, au milieu d'un combat acharné, à faire passer son artillerie dans le lit de la rivière. On assure que dans cette journée Corces rompit plusieurs épées, et qu'on le vit même, avec un tronçon à la main, poursuivre les protestants jusque dans leur retraite. Il ne se hâta point d'ailleurs de revenir sur ses pas; il s'arrêta dans les environs de Sisteron, surveillant la garnison et l'empêchant de se répandre au dehors.

GABRIEL DURAND.

(*A suivre.*)

La cause la plus commune des mariages malheureux, provient surtout de ce que les jeunes gens se marient souvent pour faire une fin, las des plaisirs, des femmes, des excès de toutes sortes. il arrive alors ceci : c'est que, usés, décrépits avant l'âge, les époux ne peuvent répondre aux exigences de l'hymen, par suite d'épuisement prématuré et d'impuissance. Cette situation amène évidemment la dissension dans le ménage, la vie, bien souvent, ne peut plus être commune ; quelquefois, chacun va de son côté chercher les plaisirs qu'il ne peut trouver dans son intérieur.

Triste existence et triste vieillesse, pour lesquelles vous ne trouvez plus l'affection et l'attachement nécessaires pour aller côte à côte jusqu'au bout de la vie.

jusqu'à ce jour, on n'avait pu supprimer les causes principales de ces désunions. Mais, nous pouvons assurer qu'elles disparaitront en faisant usage des Gouttes régénératrices du Dr Samuel Thompson, qui rendent à l'homme toute sa force et sa virilité.

Le flacon, 8 francs. Dépôt général, chez A. Gelin, pharmacien de 1re classe, 38, rue Rochechouart, à Paris, qui expédie franco contre mandat de poste, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Tout flacon qui ne sera pas revêtu de l'étiquette portant le nom Samuel Thompson ainsi que la signature Gelin, sera de la contrefaçon.

Toutes les fois que vous remarquerez, et spécialement chez les jeunes filles, une pâleur excessive, une teinte jaunâtre ou verdâtre de la peau, ainsi que des désordres nerveux et quelquefois un appétit nul ou variable, vous pouvez être certain que ce sont les symptômes de la chlorose.

N'attendez pas que la maladie ait fait des ravages irréparables et faites prendre de suite les Granules d'arséniate d'or dynamisé du Dr Addison. Vous verrez presque immédiatement tous ces accidents disparaître comme par enchantement, et la guérison ne se fera pas attendre.

Des milliers de malades doivent aujourd'hui leur rétablissement à ce précieux remède.

Le flacon, 6 francs. Dépôt général, chez A. Gelin, pharmacien de 1re classe, 38, rue Rochechouart, à Paris, qui expédie franco contre mandat de poste, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Tout flacon qui ne sera pas revêtu de l'étiquette portant le nom Dr Addison ainsi que la signature Gelin, sera de la contrefaçon.

REVUE FINANCIÈRE

—o—

Paris, 19 *Janvier* 1887.

Nous avons eu toute la semaine une série de mauvaises bourses, pendant lesquelles nos rentes n'ont pas cessé de baisser. Notons cependant une certaine amélioration. Le 3 0/0 a repris à 82,42, le 4 1/2 0/0 109,57.

L'action du Crédit Foncier, mal impressionnée par la tenue peu satisfaisante de la place a fléchi à 1370. Les Obligations foncières et communales à lots n'ont pas été atteintes.

La Société générale a fléchi comme tout le reste du marché à terme.

Le succès de la souscription aux obligations de la compagnie générale des Chemins de fer Brésiliens a été complet. Le travail de répartition se fait en ce moment.

Les demandes réductibles d'obligations de la compagnie des Chemins de fer Brésiliens ne peuvent recevoir que 66 1/2 0/0 de leur montant.

On annonce pour le 29 janvier, la mise en souscription publique, à la Société générale et au Crédit algérien de 52.173 obligations de 500 fr. 3 0/0 de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest algérien. Ces obligations, rapportant 15 francs par an, sont remboursables en 88 années. Elles seront remises en titres non libérés et en titres libérés, au choix des souscripteurs. Les obligations non libérées, avec longs termes de paiements et intérêts au prorata des sommes versées seraient émises à 355 francs. Les obligations entièrement libérées, munies de coupons semestriels de 7 f.50 chacunes seraient émises à 360 francs. jouissance du 1er mars 1887 c'est-à-dire que le prochain coupon viendra à échéance le 1er septembre de cette année.

Demandes très suivies sur les polices A.B de l'Assurance Financière.

Le Panama est à 397,50

LISEZ TOUS LES DIMANCHES

LE PANTHÉON DES COIFFEURS

ET DES PARFUMEURS ILLUSTRÉ

Qui contient des articles professionnels, des leçons de coiffure, correspondances, coiffures pour bals et soirées, vers, variétés, charades, etc., etc.

Tirage : 50,000 exemplaires

Ce journal, qui est l'unique en son genre, se recommande aux coiffeurs.

Abonnements : Un an, 6 fr. — Rédaction : 56, rue Sainte, Marseille.

LE JOURNAL DU PEUPLE

Contient dans chaque numéro une revue hebdomadaire des faits politiques, plusieurs chroniques littéraires, et ecientifiques, un courrier des théâtres, des problèmes, jeux d'esprit, etc.

Prix de l'abonnement : à l'édition hebdomadaire 4 francs par an ; 2 fr. 25 pour six mois ; 1 fr. 25 pour trois mois.

L'imprimeur-gérant, A. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

Horlogerie & Bijouterie

ASSORTIMENT

DE

Pendules, Réveille-Matin et Montres

EN TOUS GENRES

BIJOUX OR & ARGENT

Spécialité de Pierres de Digne

ARTICLES DE MARIAGE

—o—

E. Chauvin

RUE DROITE, SISTERON

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS

paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ **2000 magnifiques gravures noires** représentant les **dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames**, avec un texte explicatif clair et précis, plus de **200 patrons en grandeur naturelle** et au moins **400 dessins de broderie.** L'édition de luxe donne, outre ces éléments, **36 belles gravures coloriées** dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Les abonnements partent du premier de chaque mois et sont payables d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

ASSORTIMENT COMPLET

DE

VIGNES AMÉRICAINES

FRANCAISES

ET FRANCO-AMÉRICAINES

Jacquez raciné,
Riparia raciné, Othello, petit Bouchet raciné,
Aramon raciné et autres espèces.

S'adresser à **M. Adolphe JOURDAN,** pépiniériste à Forcalquier.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR FAVORI DES CHEVEUX.

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris, blancs et flétris, leur couleur de première jeunesse. Se vend en flacons de deux grandeurs à des prix très modiques. Se trouve chez les Coiffeurs et Parfumeurs. 92 Bd. Sébastopol, Paris.

A VENDRE

Pour cause de fin de Bail

Et de cessation de Commerce

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE

LE MATÉRIEL

DU

CAFÉ DU JARDIN

Rue Droite, à Sisteron

S'Y ADRESSER

ON DEMANDE

UN

APPRENTI PEINTRE

S'adresser à M HONNORAT rue Droite, à Sisteron.

VINS ET SPIRITUEUX

FABRIQUE

De Sirops, Liqueurs et Boissons gazeuses

ENTREPOT DE BIÈRES

A. GIRAUD & B. ICARD

Rue Saunerie, (Maison GIRAUD)

SISTERON

L'outillage perfectionné, dont dispose cette maison, qui vient de se créer, lui permet de livrer à ses Client des produits irréprochables, à des prix très modérés.

Les principes solubles de la viande constituent l'aliment par excellence des malades et des convalescents, et le

BEEF-LAVOIX

qui est absorbé facilement par les estomacs les plus récalcitrants, contient, par litre, les principes solubles de 1k,090 de viande maigre de bœuf premier choix, en outre de la quantité de Quina prescrite par les formulaires officiels et du Phosphate de chaux si utile pour la formation normale et la consolidation des os. Il est le remède le plus efficace pour guérir promptement la **Scrofule**, le **Lymphatisme**, l'**Anémie**, la **Dyspepsie**, la **Gastralgie**, la **Chlorose**, l'**Atrophie musculaire**, la **Tuberculose**, toutes les maladies des os. Il convient particulièrement aux phtisiques, aux enfants débiles, aux jeunes filles maladives, aux jeunes mères languissantes, à toutes les constitutions affaiblies ou délabrées, aux vieillards, aux convalescents, aux blessés.

Il donne la fraîcheur au teint, la vigueur aux muscles, la richesse au sang, la force et la santé. Nous avons pour l'attester les milliers de médecins qui le prescrivent et toutes les personnes qui en ont fait usage.

Il se prend avant les repas à la dose d'un verre à liqueur, matin, midi et soir et a l'avantage de ne jamais échauffer.

6 FR. *le litre;* **3 FR. 25** *le 1/2 litre, chez tous les Pharmaciens*

GRANDE CHAPELLERIE

CHAPEAUX FEUTRES

Pour Dames et Fillettes

NOUVEAUTÉS

ET FANTAISIES

RÉPARATIONS EN TOUT GENRE

RÉPARATIONS EN TOUT GENRE

LIEUTIER Fils

Rue Mercerie

SISTERON

HOP BITTERS

la meilleure, la plus pure et la moins coûteuse des Médecines, possède les propriétés curatives les plus efficaces. Composé de Houblon, Buchu, Chicorée, etc., son action est variée, parfaite et infaillible dans un grand nombre de cas, notamment dans les cas de *constipation, dyspepsie, gastralgie, fièvres bilieuse, intermittente* ou *paludéenne, névralgies, rhumatismes* et *goutte,* toutes les maladies de l'*estomac,* du *foie,* des *reins,* de la *vessie,* des *nerfs.* Il régénère le sang et donne fraîcheur, vie et forces nouvelles.

25,000 francs seront payés à quiconque pourra prouver que le **Hop Bitters** n'a pas guéri ou tout au moins soulagé, ou à quiconque prouvera qu'il contient quoi que ce soit de nuisible dans sa composition.

Se vend chez tous les Pharmaciens. — Si votre Pharmacien n'en est pas pourvu, adressez-vous à M. ACARD, *pharmacien de première classe, à St-Mandé, près Paris,* qui vous enverra de suite franco, contre mandat-poste, la quantité de flacons que vous désirerez, à raison de 5 francs par flacon.

Pour empêcher la fraude, nous recommandons de briser les bouteilles vides plutôt que de les jeter.

Certifiée conforme — Le gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON